



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022 RÉSOLUTION n° 2022 – 23

Validation du plan d'action 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire et approbation de la recommandation du CGEFI sur l'adaptation du contrôle interne de l'ONF au nouveau contexte législatif

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire comptable et publique;

Sur proposition de la Directrice générale et de l'Agente comptable principale concernant le contrôle interne comptable et budgétaire et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Approuve le plan d'action 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire ci-joint, établi sur la base de la cartographie des risques comptables et budgétaires.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET